



LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DÉMOULINS, Mme MALÉTRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme BASIRE, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUÉVILLE, M. HOULLET, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, M. LEMAITRE

Absentes excusées avec pouvoir : Mme SAISON (pouvoir à Mme BASIRE)
Mme DIOLOGENT (pouvoir à M. AUGER)

Absentes excusées sans pouvoir : Mme LEBLED, Mme VAILLANT, Mme BEAUPERE,
Mme ROQUIGNY, Mme MORIN

Mme DUFOUR est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2023 : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Communications du Maire :

- remerciements de l'UNCAFN pour la subvention annuelle de fonctionnement ;
- remerciements de plusieurs luneraysiens pour les colis de Noël ;
- population légale de la commune au 1^{er} janvier 2024 (chiffre de l'Insee) : 2206 habitants (contre 2201 habitants au 1^{er} janvier 2023)..

Liste des délibérations du conseil municipal :

- Délibération n°1/1/2024 : attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association des ACPG CATM de Luneray pour la commémoration du 80^{ème} anniversaire de la libération de la commune, du 30 août au 2 septembre 2024.
- Délibération n°2/1/2024 : modification de la convention signée avec l'USEP afin de prendre en compte le personnel de l'accueil périscolaire. Coût : 85 € pour l'année.
- Délibération n°3/1/2024 : accord pour la prise en charge des frais de scolarisation d'un jeune luneraysien en classe ULIS à Bacqueville-en-Caux. Montant : 750 € pour l'année scolaire 2023/2024.
- Délibération n°4/1/2024 : offre de la société KOMPAN retenue pour le remplacement de la structure de jeu de l'école maternelle. Coût HT : 22 490 €.
- Délibération n°5/1/2024 : validation du plan de formation 2024 du personnel communal.
- Délibération n°6/1/2024 : création de 3 postes permettant l'avancement de grade de 3 agents communaux.
- Délibération n°7/1/2024 : attribution d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat d'un montant brut de 300 € aux agents communaux remplissant les conditions fixées par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.
- Délibération n°8/1/2024 : mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2024 (21 agents en poste).



-Délibération n°9/1/2024 : accord pour la mise en conformité de l'équipement informatique du secrétariat de mairie dans le cadre de la cybersécurité. Coût : 5 097 € HT (devis DPI Informatique).

-Délibération n°10/1/2024 : signature d'un nouveau contrat avec l'entreprise HARLIN pour l'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux (sauf école élémentaire).
Coût annuel TTC : 2 911 €.

-Délibération n°11/1/2024 : avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le bureau CRAQUELIN pour le réaménagement du centre-bourg, suite à des modifications apportées aux travaux à effectuer. Montant HT de l'avenant : 10 871 €.

-Délibération n°12/1/2024 : classement de la voirie du Lotissement Le Val des Ecuyers dans la voirie communale (VU4), pour un linéaire de 510 mètres.

-Délibération n°13/1/2024 : accord pour la cession d'un délaissé de voirie d'une surface d'environ 43 m² à Mme GROJSMAN, dans la résidence La Cavée. Prix : 7,62 € le m² + frais de notaire et de géomètre à la charge de l'intéressée.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente liste de délibérations est affichée sur le panneau extérieur de la mairie.

Luneray, le 1^{er} février 2024

Le Maire,

Guy AUGER

